

Liberté Égalité Fraternité



Lettre d'information SG/DMA Décembre 2023

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-après les dernières actualités de l'accessibilité du cadre de vie et de la chaîne du déplacement.

Bonne lecture!

Table des matières

Lettre d'information SG/DMA Décembre 20231
À la Une3
À nouvel an, nouvel élan3
Accessibilité du cadre bâti3
Un nouveau cadre réglementaire pour les attestations relatives aux règles de construction
Accessibilité des transports collectifs3
Mise à disposition de l'outil Acceslibre Mobilités, outil de collecte des données d'accessibilité
Une mobilité entravée par le handicap pour 8,4 % des français4
Accessibilité de la voirie et des espaces publics4
Jeudi 25 janvier matin, nouveau webinaire : SAV de l'arrêté sur l'accessibilité des places de stationnement équipées de bornes de recharge (IRVE)4
Statu quo pour les bénéficiaires d'une CMI Stationnement face aux amendes5
Accessibilité des espaces naturels5
Des sentiers forestiers accessibles et référencés en forêt de Fontainebleau5
Chiens guides et d'assistance6
Rappel : Chiens guides et d'assistance - le certificat national est indispensable pour se déplacer
Une vidéo pour sensibiliser les professionnels de santé à l'accueil des chiens guide ou d'assistance6
Les productions de l'Observatoire de l'Accessibilité des Chiens guides et d'Assistance (OBAC)6
Actualités des partenaires7
Faire tomber les barrières physiques et cognitives pour une culture inclusive7
Cap sur Strasbourg pour les journées européennes de la mobilité 20247
Saint-Quentin sur le podium de l'Access City Award 20247
3
Projet de directive de deux cartes européennes, « handicap » et « stationnement »8

À la Une

À nouvel an, nouvel élan

La Délégation ministérielle à l'accessibilité vous adresse **ses meilleurs vœux** et vous renouvelle ses remerciements pour votre confiance et votre fidélité dans le travail partenarial mené au cours de l'année écoulée.

De nouveaux horizons se dessinent pour cette année 2024, et me concernant, je vous annonce quitter mon poste de Déléguée ministérielle à l'issue de trois années riches qui ont permis de remettre l'accessibilité au centre des préoccupations du gouvernement, dans l'intérêt des citoyens handicapés et à mobilité réduite. En vos grades et qualités, je tiens du fond du cœur à vous remercier pour votre soutien et votre appui tout au long de mon mandat.

Je souhaite à chacun d'entre vous la pleine réussite de vos projets et une belle et heureuse année 2024.

Carole Guéchi.

Accessibilité du cadre bâti

Un nouveau cadre réglementaire pour les attestations relatives aux règles de construction

Le 12 décembre dernier, le **décret n° 2023-1175** relatif aux documents attestant du respect des règles concernant l'acoustique, l'accessibilité et la performance énergétique et environnementale a été publié.

Il définit le périmètre, les modalités de réalisation et du contenu des attestations exigées au moment du permis de construire et attestant du respect des exigences énergétiques et environnementale, ainsi qu'à l'achèvement des travaux. Il atteste également du respect des règles de construction concernant l'acoustique et de l'accessibilité.

Son entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2024.

Plus d'informations sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048560412

Accessibilité des transports collectifs

Mise à disposition de l'outil Acceslibre Mobilités, outil de collecte des données d'accessibilité

Le ministère met à disposition le nouvel l'outil Acceslibre Mobilités (suite logiciels), outil en open source pour collecter les données accessibilité dans les transports et en voirie.

Deux nouvelles collectivités, Évreux Agglomération et La Rochelle, vont être accompagnées pour une prise en main de l'outil Acceslibre Mobilités afin de fournir des REX utiles aux adaptations de l'outil. Elles rejoignent les trois premières collectivités qui ont contribué en 2023 : Lons-le-Saulnier, Évian et Marseille-Aix-Provence.

En parallèle, au travers de ces 5 collectivités, le ministère cherche à créer des collectifs d'acteurs régionaux pour suivre et apprendre des retours d'expérience sur les différents chantiers : collecte et gestion des données, réutilisation des données pour relancer les PAVE et alimenter des calculateurs d'itinéraires. Ainsi, courant 2024, ce sont 4 régions qui disposeront de jeux de données pour tester leur calculateur d'itinéraires respectif (Oura pour AURA ; Zou pour Région Sud ; Modalis pour NAM ; AtouModes pour Normandie).

Par ailleurs, les règles de conversion OSM/NeTEx sont disponibles.

Plus d'informations sur la page Données du ministère : https://www.ecologie.gouv.fr/donnees-daccessibilite

Une mobilité entravée par le handicap pour 8,4 % des français

En novembre 2023, le Commissariat général du développement durable (CGDD) a publié les résultats de l'enquête de 2019 sur les pratiques de mobilité des personnes en situation en situation de handicap.

Ainsi, les personnes âgées de 16 à 64 ans, **8,4 % déclaraient avoir un handicap ou des gênes ou difficultés dans la vie quotidienne**. Ces personnes se déplacent moins souvent, moins loin et utilisent majoritairement la voiture. Au-delà de ces limitations, une analyse sociodémographique a permis de caractériser le profil de ces personnes, généralement moins diplômées, moins souvent en emploi et moins aisées.

Pour plus d'informations sur les résultats de l'enquête, rendez-vous sur le lien suivant : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2023_1/datalab_essentiel_324_pratiques_mobilite_handicap_novembre2023_0.pdf

Accessibilité de la voirie et des espaces publics

<u>Jeudi 25 janvier matin, nouveau webinaire : SAV de l'arrêté sur l'accessibilité des places de stationnement équipées de bornes de recharge (IRVE)</u>

Suite à la publication de l'arrêté du 27 octobre 2023 relatif à l'accessibilité des places de stationnement en voirie communale équipées ou pré-équipées de dispositif de recharge, un nouveau webinaire gratuit et ouvert à tous est prévu le jeudi 25 janvier 2024 de 10h00 à 12h00, présenté conjointement par la DMA, le Cerema, l'AITF et la FNMS.

Lien vers l'arrêté : https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-du-stationnement#scroll-nav_1

Pour rejoindre la réunion, copier sur le <u>navigateur Chrome</u> ce lien de connexion : <u>https://developpement-durable-gouv-</u>

fr.zoom.us/j/94790546278?pwd=NHp1UFBhaUcxRjdFS1RKa0lyY1kxdz09; puis indiquer

le code secret suivant : 899106

Pour recevoir le PPT et en cas de soucis de connexion, inscription par mail auprès de <u>dma.sg@developpement-durable.gouv.fr</u>. Préciser si besoins spécifiques (sous titrage).

Statu quo pour les bénéficiaires d'une CMI Stationnement face aux amendes

Le 4 décembre 2023, l'Assemblée nationale a **rétabli l'obligation des automobilistes à payer leur amende de stationnement pour pouvoir la contester**. Le texte adopté prévoit une mise en œuvre de cette réforme à une date fixée par décret, au plus tard le 30 juin 2026.

Les personnes bénéficiaires d'une carte « mobilité inclusion » portant la mention « stationnement pour personnes handicapées », restent exemptées en appuyant de leur recours contentieux un document justifiant la détention de cette dit CMI-S.

Plus d'informations sur la proposition de loi approuvée par l'Assemblée nationale sur le lien suivant : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16t0204 texte-adopte-seance#

Accessibilité des espaces naturels

Des sentiers forestiers accessibles et référencés en forêt de Fontainebleau

Depuis le mois d'octobre, l'Office national des forêts (ONF) expérimente un dispositif créé par la Fédération française handisport (FFH) et le groupe Rossignol : le label **Handi'spot**. En s'appuyant sur une grille de cotation précise, **le label permet à chacun d'évaluer en autonomie la faisabilité des sentiers en fonction de ses limitations, ses contraintes et son handicap**. Une fois labellisés, les sentiers sont regroupés dans une application mobile appelée *On Piste*.

Parmi les 20 sentiers que comptent la forêt de Fontainebleau, **6 d'entre eux sont** accessibles aux personnes à mobilité réduite, dont deux entièrement adaptés aux personnes aveugles et malvoyantes. Les 14 autres parcours, plus familiaux, comprennent des difficultés variables et peuvent être tout à fait praticables selon la nature des limitations.

Pour en savoir plus sur les sentiers accessibles en forêt de Fontainebleau, rendez-vous sur le lien suivant : https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+/1e13::handispot-un-label-qui-aide-les-personnes-handicapee-decouvrir-les-sentiers-nature.html

Et sur le label Handi'spot et l'application On Piste, rendez-vous sur le lien suivant : https://www.onpiste.com/explorer/destinations/fontainebleau-474/offer?sport[]=8&tab=routes

Chiens guides et d'assistance

Rappel : Chiens guides et d'assistance - le certificat national est indispensable pour se déplacer

Tous les chiens guides et d'assistance, dès le début de leur formation, **doivent avoir un certificat national**. Les associations propriétaires des chiens doivent remettre ce certificat national aux maîtres, y compris aux familles d'accueil lorsqu'elles leurs confient les chiens.

Sans celui-ci, les personnes peuvent se voir refuser l'accès aux lieux publics (centre commerciaux, transports publics...), ainsi qu'une impossibilité de prendre l'avion.

Point d'attention supplémentaire pour les chiens en cours de formation lors de voyages en avion à l'étranger. En effet, les chiens en cours de formation peuvent ne pas être considérés comme des chiens guides et chiens d'assistance reconnus par les compagnies aériennes ou les pays de destination. Dans ce cas, il faut se renseigner auprès du transporteur aérien et des autorités des États concernés.

<u>Une vidéo pour sensibiliser les professionnels de santé à l'accueil des chiens guide ou d'assistance</u>

Pour sensibiliser les professionnels de l'accueil du public à l'accueil des chiens guide et d'assistance dans leurs établissements, la Fédération française des associations de chiens guides d'aveugles et l'Association nationale des Maîtres de Chiens guides (ANM) ont conçu une vidéo pour sensibiliser de façon ludique aux bonnes pratiques et rappeler les obligations légales.

Retrouvez la vidéo sur le lien suivant : https://www.youtube.com/watch?v=UF0fQ4Oap5I

Les productions de l'Observatoire de l'Accessibilité des Chiens guides et d'Assistance (OBAC)

La dernière newsletter de l'OBAC permet de découvrir toutes les dernières productions de l'OBAC :

- Le rapport annuel sur les refus des chiens guides et d'assistance ;
- La plénière du 16 novembre 2023 ;
- Une vidéo pédagogique sur les chiens guides et d'assistance.

Lien vers la newsletter de l'OBAC : https://mailchi.mp/89e2537da451/lettre-dinformation-de-lobac?e=ae933cfe58

Pour demander à être inscrit à la newsletter, envoyez un mail à <u>obac@canidea.fr</u>

À noter, bientôt, l'OBAC disposera d'un site Internet.

Actualités des partenaires

Faire tomber les barrières physiques et cognitives pour une culture inclusive

Dans le cadre de la création de l'Observatoire des solutions d'accessibilité, le Cerema et l'AFPAPH organise une série de webinaires "Innovation & Accessibilité" dont la deuxième session organisait le 28 novembre 2023 portait sur l'accessibilité des musées et de lieux culturels.

L'occasion de découvrir les bonnes pratiques et les innovations présentées par les concepteurs de différents établissements culturels.

Retrouvez le replay du webinaire du 28 novembre 2023 sur le lien suivant : https://www.cerema.fr/fr/actualites/innovation-levier-rendre-accessibles-musees-expositions

Cap sur Strasbourg pour les journées européennes de la mobilité 2024

La 6ème édition des Journées européennes de la mobilité de Strasbourg sera organisée les 16 et 17 mai 2024 par le Cerema et le CNFPT, en partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg, le GART, l'UTP, la Mission Opérationnelle Transfrontalière, l'UGE, l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur et le réseau européen POLIS.

Au programme de ces deux journées, trois grandes sessions pour réfléchir, échanger et répondre à une question : comment faire converger offre et demande de mobilité dans le contexte marqué par une accumulation de crises (sanitaire, énergétique, économique...) ?

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le lien suivant : https://www.cerema.fr/fr/evenements/journees-europeennes-mobilite-strasbourg-2024

Saint-Quentin sur le podium de l'Access City Award 2024

Depuis 2010, **l'Access City Award** récompense les villes qui font de l'accessibilité un enjeu prioritaire. Cette année, parmi les 32 villes qui ont postulé pour le prix cette année, 5 d'entre elles ont été présélectionnées par un jury européen.

La **ville espagnole de San Cristóbal de La Laguna** s'est illustrée par son engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées.

Les villes de Łódź (Pologne) et Saint-Quentin (France) complètent le podium en obtenant respectivement la deuxième et la troisième place.

Plus d'informations sur le lien suivant :

https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&furtherNews=yes&newsId=10713



Projet de directive de deux cartes européennes, « handicap » et « stationnement »

Le 6 septembre 2023, la Commission européenne a proposé une Directive pour mettre en place **deux cartes** : une carte Européenne du handicap et une carte pour le stationnement.

Le 27 novembre 2023, **une nouvelle étape a été franchie**. Les ministres Européens se sont accordés sur une Directive commune.

Il reste encore des négociations à conduire début 2024 sur la forme finale de la directive. Puis il y aura la phase de transposition, puis d'application.

Lien vers le site de la commission européenne et la version FLAC : https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1626&langId=fr